

LES NOTES DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Annexe Note du CREOGN N° 84 – Février 2023

Colonel Dominique SCHOENHER



RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA PROXIMITÉ AVEC LA POPULATION

Quatre grands objectifs à atteindre,
regroupant au total
17 recommandations :

► RENFORCER LE PARTAGE D'INFORMATION AVEC LA POPULATION

- Mieux rendre compte de l'activité policière ;
- Encourager la population à s'exprimer sur la qualité de ses interactions avec les forces de l'ordre ;
- Accroître la connaissance de la population sur l'organisation, le fonctionnement et le rôle des forces de sécurité ainsi que sur les enjeux de sécurité publique ;
- Développer une application officielle de recueil et de localisation des problèmes de sécurité perçus par la population.

► MODIFIER LA CULTURE PROFESSIONNELLE POLICIÈRE

- Enseigner, valoriser et encourager les approches partenariales à tous les niveaux hiérarchiques ;
- Réécrire la formule d'assermentation ;
- Garantir par le recrutement et la formation les qualités empathiques des membres des forces de l'ordre ;
- Encourager les pratiques les plus bénéfiques pour les interactions avec la population. Assurer un traitement efficace des comportements inappropriés des membres des forces de l'ordre ;
- Renforcer l'évaluation « non judiciaire » des services et des personnels ;
- Assurer un *continuum* des pratiques partenariales au sein de territoires aux caractéristiques similaires.

► INFLUER SUR LA PERCEPTION DE LA JEUNESSE

- Développer des modes de contact adaptés (réseaux sociaux, jeux de simulation, sport...) en recourant aux « aimants relationnels » (animaux, véhicules, technologies...) ;
- Multiplier les opportunités d'immersions et de rencontres, physiques et virtuelles, entre jeunes et forces de l'ordre ;
- Construire et financer un « parcours prévention-sécurité » jalonnant la vie scolaire du primaire au collège.

► IMPLIQUER D'AVANTAGE LA POPULATION

- Construire un véritable dispositif de participation citoyenne de gouvernance des politiques publiques de sécurité nationales et locales ;
- Constituer et fidéliser une réserve dédiée au contact et à la prévention de proximité ;
- Expérimenter la constitution d'équipes de contact mixant gendarmes d'active et de réserve avec des jeunes volontaires du Service national universel (SNU) ;
- Sélectionner, former et employer les jeunes du SNU présentant les meilleures aptitudes relationnelles aux missions de prévention, de médiation et de contact.